



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 14 mars 2024**

Le quatorze mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 09/03/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Richard LOPEZ, M Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M Rodolphe BORRÉ), M Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à M Richard LOPEZ), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON)

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

**2024-03-14-001 – AMI CŒUR DE BOURG : PRÉSENTATION DU PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL**

**Considérant ce qui suit :**

Le Département souhaite promouvoir les démarches de requalification de cœur de bourg / cœur de ville en apportant un soutien à la définition des stratégies opérationnelles d'aménagement des communes ainsi qu'au déploiement des actions qui en découlent, via l'AMI cœur de bourg / cœur de ville.

La commune juge nécessaire de revitaliser le centre-bourg de Monnières pour en faire un pôle attractif et dynamique. Pour cela, il est demandé par le département de mettre en œuvre un plan guide opérationnel (PGO). Ce PGO définit les actions à mener pour la réussite de ce projet de réaménagement, notamment en matière d'aménagement urbain, d'animation commerciale, de mise en valeur du patrimoine et de développement économique.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la validation du plan guide opérationnel, réalisé dans le cadre de l'AMI cœur de bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le plan guide opérationnel du bourg de Monnières dans le cadre de l'AMI cœur de bourg du département de Loire-Atlantique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan guide opérationnel, en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux.



- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Linda GABORIAU

Le Maire  
Benoît COUTEAU

